

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 14 décembre 2009 modifiant l'arrêté en date du 26 novembre 2009 autorisant Mme Radia BELAZZOUG à exercer temporairement la médecine dans le service d'anatomie et cytologie pathologiques de l'hôpital Henri Mondor, 51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94010 Créteil, à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2010

NOR : SASH0931285A

La ministre de la santé et des sports,

Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2009 autorisant Mme Radia BELAZZOUG à exercer temporairement la médecine dans le service d'anatomie et cytologie pathologiques de l'hôpital Henri Mondor, 51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94010 Créteil, à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2009 susvisé est ainsi modifié :

Au lieu de lire : « ... dans le service d'anatomie et cytologie pathologiques de l'hôpital Henri Mondor, 51, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 94010 Créteil... »,

Lire : « ... dans le service d'anatomie et cytologie pathologiques du centre hospitalier universitaire de Bicêtre, 78, rue du Général-Leclerc, 94275 Le Kremlin-Bicêtre Cedex... »

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 1^{er} novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2010.

Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 14 décembre 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,
du chef de service et de la sous-directrice
des ressources humaines
du système de santé :
La chef de la cellule gestion,
D. BARELLI